

**COMPTE-RENDU
DE LA COMMUNE DE HIRTZFELDEN
SEANCE PLENIERE DU 30 MARS 2017**

Sous la présidence de Madame Agnès MATTER-BALP, Maire.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2017
2. Virement(s) de crédit(s)
3. Décision(s) modificative(s)
4. Délégations du Conseil municipal au Maire
5. ONF : Programme des travaux 2017
6. ONF : Etat d'assiette 2018
7. Taux d'imposition 2017
8. Affectation du Résultat 2016
9. Budget Primitif 2017
10. Maison forestière : participation des communes du triage
11. Maison forestière : convention d'occupation entre l'ONF, les communes du triage et la commune
12. Location / vente de terrains communaux
13. Emploi de saisonniers
14. Informations - Communications

Présents : M. Stéphane SENEZ, 1^{er} adjoint
M. Christophe BITARD, 2^{ème} adjoint
Mme Myriam NAEGELIN, 3^{ème} adjointe
Mme Valérie BIRGLEN, 4^{ème} adjointe

Et M. Frédéric BILLAUD, Mme Valérie DABROWSKI (à partir du point n°5), M. Frédéric GOETZ, Mme Sandrine BLONDEAU, M. François GUTLEBEN, M. Maurice PLOSKONKA, M. Joël JECKER, et Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER et M. Paul SCHUBNEL, les conseillers.

Absents excusés : Evelyne BOLL

Ont donné procuration : Evelyne BOLL à Myriam NAEGELIN et Valérie DABROWSKI à Agnès MATTER-BALP (jusqu'au point n°4)

Sur proposition du Maire, Mme Valérie BIRGLEN, 4^{ème} adjointe au maire, est nommée secrétaire de séance. Elle sera assistée de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2017

Madame le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2017, expédié à tous les membres. Après délibération, le Conseil municipal, à raison de douze voix pour et trois abstentions (F. Billaud, M. Naegelin, E. Boll)

➤ **Approuve** le procès-verbal de la séance du 28 février 2017.

Point n°2 – Virement de crédit

Néant.

Point n°3 – Décision modificative

Néant.

Point n° 4 – Délégations du Conseil municipal au Maire

Madame le Maire informe le Conseil municipal du 24 avril 2014.

1- Décisions municipales relatives à la location de la salle polyvalente :

Dates	Locataire	Objet de la location	Prix de la location
25/02/2017	VOGEL Sébastien	Fête privée	200 €
11/03/2017	BLAGOJEVIC Deyan	Fête privée	200 €

Madame le Maire informe qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été présentée le 8 mars 2017 par Maître Thierry GABRIEL et que ni la Commune ni la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach (CC du 21.12.2015, point n°5) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur le bien suivant :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du POS	Observation
01/2017	Rue de Verdun	S.03 P. 133/27, 134/28,	336 m ² 425 m ²	Bâti	UC	-

Point n°5 - ONF : Programme des travaux 2017

L'Office National des Forêts nous propose pour l'année 2017 :

- un programme de travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes en vente sur pied, pour un montant de 17740 € HT, document en date du 22 novembre 2016 ;

- un programme de travaux patrimoniaux (maintenance et sylviculture), pour un montant de 5170 € HT, document en date du 4 janvier 2017.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** le programme des travaux d'exploitation (Etat Prévisionnel des Coupes),
- **Accepte** le programme de travaux patrimoniaux.

Point n°6 – ONF : Etat d'Assiette 2018

L'ONF nous a transmis les propositions de coupes suivantes :

- **les parcelles 10 et 13**, sont concernées par des travaux irréguliers ;
- **la parcelle 35** est concernée par des travaux de taillis sous futaie.

Les deux premières se situent en forêt du Rotleiblé à l'entrée de la forêt en venant du village et de part et d'autre de la route de Meyenheim, la troisième en forêt du Niederwald.

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité,

- **D'accepter** les propositions de travaux de l'ONF pour 2018.

Point n° 7 - Taux d'imposition 2017

Il est proposé de diminuer le taux d'imposition pour la taxe d'habitation à 6,61%, sans inclure la part départementale, et de maintenir les taux pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, respectivement à 7,58 % et 41,03 %

Les bases prévisionnelles 2017 pour les impôts locaux s'élèvent à :

- 1 432 000 € pour la taxe d'habitation pour un taux de 6,61% (**part départementale non incluse**) soit un produit de 94 655 €
- 1 007 000€ pour la taxe foncière bâtie pour un taux de 7,58 % soit un produit de 76 331 €
- 24 400 € pour la taxe foncière non bâtie pour un taux de 41,03 % soit un produit de 10 011 €

ce qui représenterait une recette totale de 180 997 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité moins l'abstention de F. Billaud, décide,

- **de fixer** le taux de la taxe d'habitation à 6,61% (part départementale non incluse),
- **de maintenir** le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 7,58%,
- **de maintenir** le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 41,03%.

Point n°8 - Affectation du Résultat 2016

La section de fonctionnement accuse un excédent de 255 976,12 € au 31 décembre 2016.

Après débat, l'assemblée communale, à l'unanimité moins l'abstention de F. Billaud,

- **Décide** de prélever de ce solde un montant de **100 000 €** pour l'affecter en section d'investissement.

Point n°9 – Budget Primitif 2017

Le budget primitif 2017 a été discuté en réunion avec Mme VEILLARD, Comptable public, le 06 mars 2017, s'en est suivie une réunion des commissions réunies le 07 mars 2017

Après délibération, le budget primitif 2017 est voté à l'équilibre, à l'unanimité moins l'abstention de F. Billaud,

- **Pour la section de fonctionnement à 941 685,09 € de recettes et de dépenses,**
- **Pour la section d'investissement à 279 130,47 € de recettes et de dépenses.**

Point n°10 - Maison forestière : participation des communes du triage

En référence à la convention en date du 1^{er} septembre 2016 signée par les communes du triage, les communes suivantes participeront aux frais de location de la maison forestière d'HIRTZFELDEN, comme indiqué dans le tableau ci-après :

Surface boisée totale	1496,91 ha
Loyer mensuel perçu	900 € (soit 0,60 €/mois/hectare)

Communes	Surface boisée	Cout annuel
BILTZHEIM	55,3 ha	398,16 €
ENSISHEIM	186,25 ha	1341,00 €
HIRTZFELDEN	615,44 ha	4431,17 €
MEYENHEIM	117,79 ha	848,09 €
MUNWILLER	6,21 ha	44,71 €
NIEDERENTZEN	53,88 ha	387,94 €
OBERENTZEN	89,14 ha	641,81 €
PULVERSHEIM	51,66 ha	371,95 €
REGUISHEIM	321,24 ha	2312,93 €
TOTAL	1496,91 ha	10777,76 €

Le total à encaisser (Hirtzfelden déduit) s'élève à 6346,59 €.

Ce loyer sera valorisé chaque année selon le coût de la construction du 1^{er} trimestre de l'année N.

D'autre part, les communes du triage d'Hirtzfelden participeront au bois de service (bois de chauffage dont bénéficie le garde forestier de l'ONF). Ce bois de service s'élève à 28 stères par an et sera refacturé à chaque commune au prorata de leur surface boisée, soit 16 stères en totalité.

Répartition des 28 stères de bois de chauffage forestier ONF de HIRTZFELDEN

Communes	Surface réactualisée (en ha)	Nombre de stères /commune
BILTZHEIM	55,3	1
ENSISHEIM	186,25	3
HIRTZFELDEN	615,44	12
MEYENHEIM	117,79	2
MUNWILLER	6,21	0
NIEDERENTZEN	53,88	1
OBERENTZEN	89,14	2
PULVERSHEIM	51,66	1
REGUISHEIM	321,24	6
TOTAL	1496,91	28
TOTAL (hors part Hirtzfelden)		16

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer une convention avec les communes concernées,
- **Charge** le Maire de leur dresser les titres de recette (participation aux charges de la maison forestière et au bois de service).

Point n°11 – Maison forestière : convention d'occupation entre l'ONF, les communes du triage et la commune

La maison forestière sise 3, rue de l'Ecole, appartenant à la commune, est mise à disposition de l'ONF pour y loger son représentant forestier. Ce dernier prendra sa retraite fin juin et libérera ce bien qu'il occupe actuellement en tant que locataire.

Il convient d'établir une nouvelle convention d'occupation pour définir les modalités du contrat entre la commune, l'ONF et les communes du triage d'Hirtzfelden.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à rédiger une nouvelle convention d'occupation
- **Charge** le Maire de la soumettre aux différentes parties pour signature

Point n°12 - Location / vente de terrains communaux

Par courrier en date du 17 janvier 2017, M. Jérémie FIMBEL et Melle Virginie FIMBEL demandent à acquérir ou louer une parcelle appartenant à la commune. Cette parcelle numérotée 93 en section 24 d'une superficie de 25,93 ares est située rue des Landes. Ils souhaitent également se porter acquéreurs de la parcelle 95, section 24, d'une superficie de 61,23 ares, qui est accessible par le chemin rural « en herbe » en prolongement de la rue des Bergers.

Après délibération, le Conseil,

Concernant la vente de la parcelle 93 en section 24, à raison de treize voix contre, une voix pour (P. Schubnel) et une abstention (F. Billaud)

- **Refuse** de vendre cette parcelle.

Concernant la location sous forme d'un bail précaire, à raison de douze voix pour et trois abstentions (F. Billaud, M. Naegelin et E. Boll)

- **Accepte** de louer la parcelle 93 en section 24 d'une superficie de 25,93 ares

Concernant la vente de la parcelle 95 en section 24, à raison de treize voix contre, une voix pour (P. Schubnel) et une abstention (F. Billaud)

- **Refuse** de vendre cette parcelle.

Concernant la location sous forme d'un bail précaire, à raison de huit voix contre, trois voix pour (P. Schubnel, J. Jecker et S. Noto-Suppiger) et quatre abstentions (F. Billaud, S. Blondeau, F. Gutleben, F. Goetz).

- **Refuse** de louer la parcelle 95 en section 24 d'une superficie de 61,23 ares

Point n°13 - Emploi de saisonniers

Rapporteur : Madame le Maire

Lors de la séance du 11 janvier 2017, le conseil municipal a délibéré sur les demandes d'emploi des jeunes pendant l'été. A ce jour, il n'a été comptabilisé que 6 candidatures.

Madame le Maire propose d'élargir le critère concernant l'âge en proposant aux jeunes âgés de 18 à 20 ans de déposer une candidature en mairie avant le 28 avril 2017, tampon d'enregistrement de la mairie faisant foi. Il est demandé :

- D'embaucher des jeunes qui ont 16 ans révolus au 1^{er} juillet 2017 et 20 ans maximum au 31 août 2017, et encore dans le circuit scolaire,
- De proposer un temps de travail de 40 heures organisé en fonction des tâches à exécuter et des vacances des agents techniques sur les mois de juillet et d'août,
- De rémunérer les candidats retenus au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, indice brut 340.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** les critères d'embauche tels que sus indiqués, et **de répartir** les embauches sur le programme énuméré ci-dessus.

Point n°14 - Informations – Communications

Madame le Maire

Remise de la médaille départementale du Bénévolat

Lors de cette cérémonie qui a eu lieu au siège du Conseil Départemental du Haut-Rhin, le 20 mars 2017, M. le Président, Eric Straumann a remis cette distinction à M. Guy Jecker pour ses années d'engagement au sein du Football Club de Hirtzfelden.

Commission intercommunale Petite Enfance, Périscolaire, Solidarité

La 1^{ère} réunion a eu lieu le mardi 7 mars.

Les 2 thématiques « Petite Enfance » d'une part, « Périscolaire » d'autre part, seront traitées séparément dans deux commissions spécifiques distinctes.

Au niveau « Périscolaire », l'état des lieux devrait être fait pour la fin-avril, les propositions devraient être prêtes pour juin et la décision finale devrait être prise pour la fin de l'année.

Assemblée générale de la Maison de la Nature

Elle s'est tenue le vendredi 17 mars : un bilan des activités et un bilan financier très satisfaisants.

S.I.V.U. Centre Hardt

La réunion traitant le compte administratif 2016, le compte de gestion 2016 et le budget prévisionnel 2017, s'est tenue le 9 mars. Les points ont été approuvés à l'unanimité.

Fusion des PLUI anciennement Essor du Rhin et Pays de Brisach

La décision a été prise lors de la dernière séance plénière de la CCPRB du 27 mars 2017.

Stéphane Senez aura en charge les communes de Munchhouse, Roggenhouse et Hirtzfelden.

Adhésion au SCOT de Colmar

La nouvelle Communauté de Communes Pays-Rhin-Brisach a adhéré au SCOT de Colmar lors de la séance plénière du 27 mars 2017.

M. Stéphane SENEZ, 1^{er} adjoint

Travaux parking :

Les travaux de terrassement se sont terminés le mardi 28 mars, avec une dernière intervention de Farming Road pour tasser toute la surface. La clôture reste à poser par le service technique ainsi que les nouveaux points d'apport volontaire par la comcom. Ces derniers seront enterrés. La commune prendra à sa charge un supplément de macadam de 5m autour des PAV afin de faciliter l'accès des véhicules.

Mise à disposition du nouveau parking :

Un an de stabilisation semble nécessaire avant son ouverture au public. Les modalités de mise à disposition doivent encore être définies.

Des ouvertures exceptionnelles pourraient avoir lieu en cours d'année pour accueillir les véhicules lors de grandes manifestations dans le village.

Mme Valérie BIRGLEN, 4^{ème} adjointe

Rappel de quelques dates :

- Samedi 8 avril opération "Agir ensemble" avec les enfants du village et qui consistera en un nettoyage du centre du village et la réalisation d'une campagne de sensibilisation au tri des déchets
- Samedi 13 mai cérémonie de commémoration du crash du B-17 avec, en amont, une intervention le lundi 24 avril de Patrick Baumann à l'école sur le devoir de mémoire et la seconde guerre mondiale et une conférence menée par Patrick Baumann en salle « miroirs » le vendredi 28 avril à partir de 19H30 (avec témoignages).
- Samedi 20 mai après-midi sportive.

FDFC 68 :

- Arrivée d'un nouvel animateur au sein de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace, Jérémie Di Natale, qui prend le relais d'Audey Jouini.

Frédéric GOETZ, vice-président de la communauté de commune Pays Rhin-Brisach

Compte-rendu oral de la séance du conseil communautaire du 27 mars 2017 :

Délibération de principe sur les nouvelles structures de gouvernance et d'exploitation du Port Rhéna

Il devient indispensable de mettre en œuvre une nouvelle gouvernance pour le Port Rhéna de Colmar/Neuf-Brisach depuis l'arrivée à son terme en 2015 de sa concession, plusieurs fois renouvelée par avenants depuis.

Il a été proposé la création d'un syndicat mixte ouvert (SMO) entre les collectivités locales et les acteurs économiques.

L'exploitation du site et son développement serait délégués à une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP).

Un protocole d'accord signé entre grandes instances et collectivités locales, dont la comcom Pays Rhin-Brisach, doit aboutir à la création du SMO pour permettre la mise en place d'une stratégie de développement et le choix d'un nouvel exploitant.

Choix du SCOT de rattachement

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach a approuvé son rattachement au SCOT de Colmar-Rhin-Vosges. La question se posait suite à une disposition de la loi NOTRe et la fusion des deux comcom. Suite à la loi Egalité et Citoyenneté du 27/01/2017, qui prévoit que sans décision contraire la nouvelle communauté de communes est rattachée de plein droit au SCOT auquel était lié la plus grande des deux EPCI fusionnées dans les trois mois qui suivent sa fusion (soit le 1^{er} avril 2017).

De ce fait, la commune d'Hirtzfelden se trouve dans une zone blanche et son TO est annulé, puisque ne dépendant plus du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Taux d'imposition

Un lissage des taux entre les deux EPCI fusionnés entraîne une baisse de la taxe d'habitation sur 10 ans équivalente à 6 % pour les habitants de l'ancienne Comcom Essor du Rhin.

Fonds de concours

Les montants des aides attribués aux communes de la Comcom Pays Rhin-Brisach ont été votés. Hirtzfelden sera doté d'un fonds de concours de 20 000 €.

Madame le Maire clôture la séance à 21h07.